

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 septembre 2024

SIGNATURE DU PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD PAR COMPAGNIE DU CAMBODGE

Le Conseil d'administration de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et le Directoire de la Compagnie du Cambodge ont approuvé ce jour les termes du projet de fusion par voie d'absorption de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge, dont le principe avait été annoncé le 10 juillet 2024. Cette opération s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de simplification des structures du Groupe Bolloré.

Pour rappel, il sera proposé aux actionnaires de Compagnie du Cambodge devant se prononcer sur la fusion de procéder à une division par 100 du nominal de l'action Compagnie du Cambodge avant la réalisation de la fusion. La parité de fusion, postérieurement à la division du nominal, serait de 110 actions Compagnie du Cambodge pour 1 action de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

Le traité de fusion, conclu ce jour entre la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et Compagnie du Cambodge sera soumis à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Compagnie du Cambodge appelées à se réunir le 21 octobre 2024. Les ordres du jour ainsi que les projets de résolutions seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les prochains jours.

Le commissaire à la fusion, Monsieur Maurice Nussenbaum du cabinet Sorgem Evaluation, désigné par ordonnance de la Présidente du Tribunal de Commerce de Nanterre, a établi les rapports prévus par la loi sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports. Ces rapports ainsi que l'ensemble des documents d'information relatifs à la fusion seront mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.var-et-gard.fr>.